



**Direction Générale des Services
Service Communication/Culture**

Nos Réf : JBL/RB

Affaire suivie par Raphaëlle BENARD

02 35 59 56 34/35

service.communication@ville-bihorel.fr

Bihorel, le 19 mars 2024,

OBJET : BIHOREL-ART, SALON DE PEINTURES ET SCULPTURES

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que le 2e Salon de Peintures et de Sculptures « Bihorel-Art », se tiendra dans la salle dite « La Grange de la Petite Madeleine », rue de Verdun, à Bihorel :

DU 31 MAI AU 6 JUIN 2024

Il est ouvert à tous les artistes résidant dans le département de Seine-Maritime.

Dates à respecter :

- **Clôture de l'enregistrement des inscriptions :** 30 avril
- **Dépôt des œuvres :** 28 mai de 14h à 18h à l'Hôtel de Ville de Bihorel (Salle Paul Gauguin, 1er étage)
- **Reprise des œuvres non sélectionnées :** jeudi 30 mai de 16h à 18h et vendredi 31 mai de 9h30 à 12h, à l'Hôtel de Ville de Bihorel (Bureau 27 – Service Communication/Culture, 2e étage)
- **Retrait des œuvres exposées :** jeudi 6 juin à partir de 18h ou vendredi matin avant 12h.

Présentation des œuvres : les toiles doivent avoir un encadrement sobre

- Baguette
- Cache clous
- Caisse américaine

Toute autre sorte d'encadrement entraînera un refus.

Sélection : vous pouvez apporter

Pour les peintures : 2 œuvres pour la sélection mais une seule retenue

- **Format :** 40 F maximum en hauteur (116 cm) – 25 P maximum de largeur (81 cm)
 - **Format :** 90 x 90 pour les carrés
- **Format minimum :** 60 cm en largeur encadré
- **Œuvre sous verre :** largeur max. 90 cm cadre compris

Pour les sculptures, céramiques, ... etc : 3 œuvres pour la sélection, 2 maximum retenues. Elles doivent être présentées au Jury.

Le Jury est souverain, ses décisions sont sans appel et l'artiste s'engage à ne pas les contester. Le titre de l'œuvre et le nom du peintre (ou sculpteur) devront être inscrits au dos de l'œuvre. Aucune réclamation ne sera reçue quant à l'accrochage et à la disposition des œuvres.

Assurances :

La Ville est assurée en Responsabilité Civile, mais décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, accident, détérioration pouvant survenir aux œuvres lors du stockage, accrochage, garde pendant la durée du Salon ou lors du retrait des œuvres.

Chaque exposant peut assurer ses œuvres à titre personnel s'il le souhaite, y compris les artistes invités. Le Salon n'accepte pas les œuvres détournant des marques publicitaires.

Notices :

La notice d'inscription est à envoyer au Service Communication/Culture de la Ville, **impérativement au plus tard pour la date de clôture.**

Exposition :

Les œuvres acceptées seront exposées à partir du vendredi 31 mai dans la salle dite « la Grange de la Petite Madeleine », rue de Verdun, à Bihorel et reprise impérativement le jeudi 6 juin à partir de 18h.

Les toiles seront accrochées sur des panneaux. Les œuvres devront obligatoirement être pourvues de piton, toute œuvre sans piton ne sera pas exposée.

Pour les sculptures, nous avons une provision de socles.

Des permanences seront assurées dans la journée selon le planning.

Un système d'alarme fonctionnera la nuit.

Le vernissage aura lieu le vendredi 31 mai à partir de 18 heures.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service Communication/Culture : 02 35 59 56 34/35 ou service.communication@ville-bihorel.fr

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Nathalie Lecordier,
Maire-Adjointe à la Culture, aux Relations Internationales
et à l'Égalité Femmes-Hommes

